

## **L'IMPLICATION DES ENTREPRISES : LA CLEF DU SUCCES !**

***Vos salariés peuvent bénéficier du service si vous, en tant qu'entreprise, vous vous inscrivez !***

Le succès du service de covoiturage repose sur la bonne volonté des utilisateurs, qu'ils soient conducteurs ou passagers et sur **l'implication des entreprises**.

Pour assurer le succès du service de covoiturage, les entreprises inscrites sont invitées à :

### **Communiquer auprès des salariés**

- **Faire connaître aux salariés** le service de covoiturage par tous les moyens dont dispose l'entreprise (mailing, email, affichage dans les CE et restaurant d'entreprises).
- **Relayer** les informations transmises par l'ADOR ou le gestionnaire de la zone d'activité. A ce titre, des dépliants téléchargeables sont à disposition sur le site Internet. **[www.covoiturage.ador94.com](http://www.covoiturage.ador94.com)**
- **Transmettre** le code nécessaire aux salariés pour leur inscription.
- **Permettre** à Green Cove d'animer des espaces de présentation (points d'informations, réunion de mise en relation...)

### **Faciliter l'inscription des salariés**

- **Mettre à disposition** un ordinateur connecté à Internet, en libre service, afin de faciliter l'utilisation du service de covoiturage pour les salariés qui n'ont pas accès à Internet.

### **Informez Green Cove Ingénierie**

- De tout changement de coordonnées.
- Du départ d'une personne inscrite au service de covoiturage.
- De vos remarques pour améliorer le service en utilisant le formulaire sur le site Internet.

### **Encourager les salariés à covoiturer**

- **Mettre** éventuellement à disposition des places de parking sécurisées ou réservées.
- **Participer** éventuellement au frais de taxi en cas d'imprévu (trajet anticipé ou tardif ...).

***En outre, vous pouvez participer aux frais d'inscription de vos salariés au service, partiellement ou totalement. Dans ce cas, vous devez régler à Green Cove Ingénierie le montant de la participation que vous aurez déterminée.***